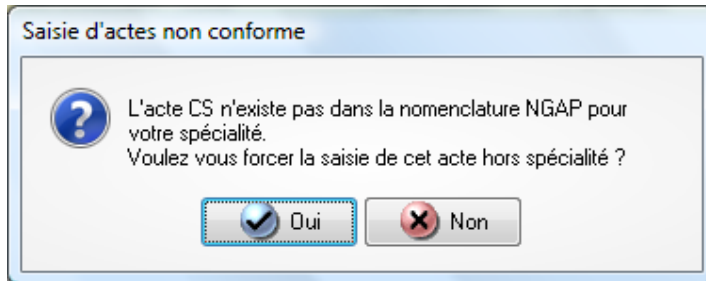


## Comment forcer la facturation d'un acte NGAP

Attention, cette action peut entraîner un rejet des organismes. La caisse doit donc en être informée et en être d'accord.

Dans la 1<sup>ère</sup> page de la FSE, saisir l'acte CS (par exemple) dans la zone Prestations et Tabuler :



Saisie d'actes non conforme

?

L'acte CS n'existe pas dans la nomenclature NGAP pour votre spécialité.  
Voulez vous forcer la saisie de cet acte hors spécialité ?

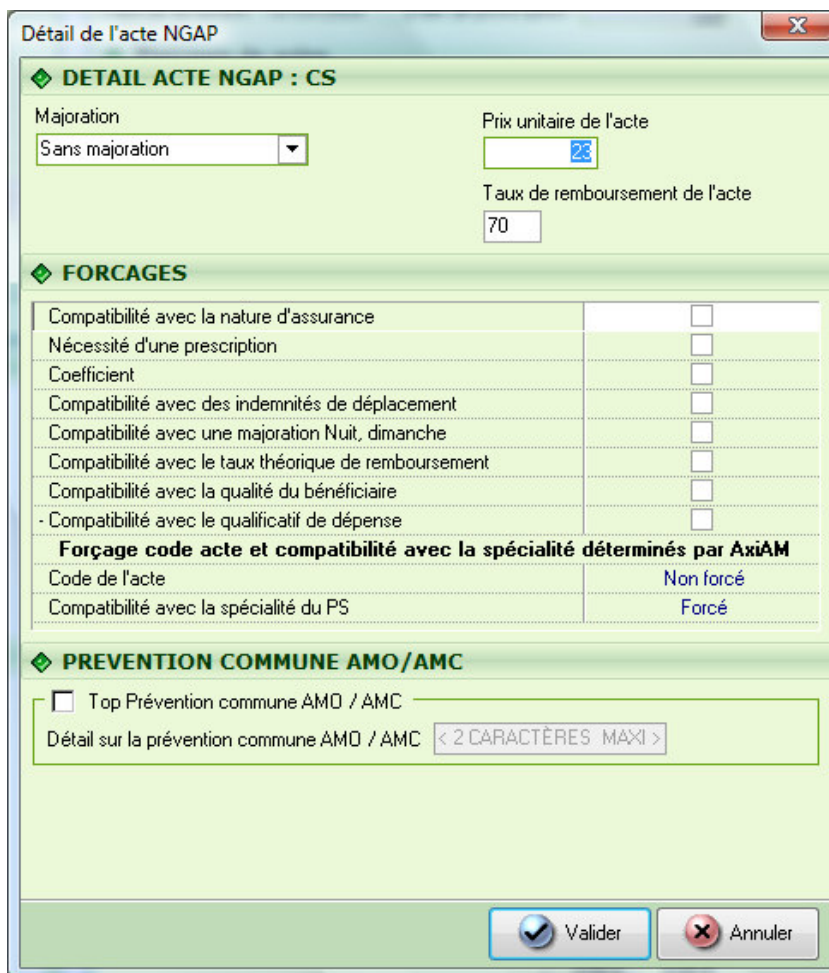
Oui  Non

Répondre OUI au message.

L'acte s'affiche dans la zone au dessous avec les montants à 0.

Répondre à la question sur l'accident et cliquer sur SUITE.

Dans la 2<sup>ème</sup> page de la FSE, cliquer sur l'icône à droite de l'acte (détail de l'acte) et saisir le prix unitaire de l'acte comme suit (23 € dans notre exemple) puis Valider :



Détail de l'acte NGAP

**◆ DETAIL ACTE NGAP : CS**

Majoration  
Sans majoration

Prix unitaire de l'acte  
[ ]

Taux de remboursement de l'acte  
70

**◆ FORCAGES**

Compatibilité avec la nature d'assurance	<input type="checkbox"/>
Nécessité d'une prescription	<input type="checkbox"/>
Coefficient	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec des indemnités de déplacement	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec une majoration Nuit, dimanche	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec le taux théorique de remboursement	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec la qualité du bénéficiaire	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec le qualificatif de dépense	<input type="checkbox"/>

**Forçage code acte et compatibilité avec la spécialité déterminés par AxiAM**

Code de l'acte	Non forcé
Compatibilité avec la spécialité du PS	Forcé

**◆ PREVENTION COMMUNE AMO / AMC**

Top Prévention commune AMO / AMC

Détail sur la prévention commune AMO / AMC < 2 CARACTÈRES MAXI >

Valider  Annuler

***Vous remarquerez que la compatibilité avec la spécialité du PS est « Forcé ».  
C'est ce forçage qui peut entraîner un rejet de la caisse, si elle n'est pas au courant.***

Les montants apparaissent alors dans la FSE. Vous pouvez procéder à la sélection du Cadre de remboursement ou Exonération, comme à votre habitude.